

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
---  
ARRÊTÉ  
Le **Président de Limoges Métropole**  
du 12 septembre 2024  
Portant délégation de signature à **Mme Audrey HUSSON** Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.  
N° 25528


**La Présidente de Limoges Métropole**  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et L. 521-13 ;  
Vu la délibération n°13 du 27 juin 2024 portant délégation d'attribution de travail communautaire au Président ;  
**CONSIDÉRANT** que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité que celle déléguée de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;  
**CONSIDÉRANT** que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la proximité et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement ;  
**CONSIDÉRANT** que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement.

**ARRÊTÉ**  
**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Audrey HUSSON, Directrice de la proximité et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :  
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;  
- Tout acte de commande et compte sous le logiciel #HOC, toutes conditions générales d'achat et tout autre acte de service de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à l'article L. 520-4 et de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;  
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;  
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations identifiées de capacité, constatation de travail d'un prestataire relevant de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;  
- Conventions de prêt de brevets à caractère non patrimonial ;  
- Conventions de prêt de brevets à caractère patrimonial ;  
- Conventions de prêt de brevets à caractère patrimonial ;  
- Conventions relatives aux aides financières accordées aux usagers pour la réduction des déchets ;  
- Coordonnées de réponse aux demandes de visite d'audit de nettoyage, centrale énergie déchets ;  
- Déclarations d'acceptation de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;  
- Documents de transmission de données personnelles à la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;  
- États réglementaires des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;  
- Actes relatifs à l'attribution des marchés de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets, n'intervenant pas d'engagement supplémentaire, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou sous-traitante.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Audrey HUSSON, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité, environnement

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2024

 **ARR\_SIGN\_25528\_HUSSON.pdf**  
(.pdf, 158,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

